

1. Désignation des représentants dans les instances d'ALTER PUBLIC

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Assemblée Générale : Bruno FRONTEAU (Titulaire) et Antoine PIGOT (Suppléant)

Assemblée Spéciale : Bruno FRONTEAU (Titulaire)

Commission des marchés : Bruno FRONTEAU (Titulaire) et Pascale PUIG (Suppléante)

2. Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Christine TELLIER, élue référente sécurité routière pour la commune de Tiercé.

3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme membre de la commission d'appel d'offre :

Membres Titulaires :

Eric LECAPLAIN
Véronique RENAUDON
Martine BOLZE
Séverine CHEVE
Olivier LOUISET

Membres Suppléants :

Dominique CADEAU
Alexandre FOLLIOU
Sébastien THALER
Bruno FRONTEAU
Adeline JOSSEAUME-LECORNIER

4. Convention avec la CCALS pour le remboursement des masques lavables

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention établie avec la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe concernant le remboursement de 50% du montant lié à l'achat de masques lavables, ce pour un montant de 3602.50€.

5. Convention avec la commune de Seiches-sur-Loir – Participation financière aux frais de scolarité d'un élève tiercéen

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention établie avec la commune de Seiches-sur-Loir concernant la participation financière de la commune de Tiercé aux frais de scolarité pour un montant de 444.72€

6. Versmeent d'un fonds de concours au SIEML pour des opérations de dépannages sur la période du 01/09/2018 au 30/09/2019

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour une série d'interventions liées à des dépannages du réseau d'éclairage public et ce pour un montant représentant 75% du montant global à savoir 3400.30 €.

7. Admission en non-valeur

Sur la demande de la Trésorière, le Conseil Municipal autorise l'admission en non-valeur du produit d'une créance due au ramassage et au gardiennage d'un chien, faute d'avoir pu la recouvrir.

8. Rapports annuels d'assainissement collectif et non-collectif

Le Conseil Municipal prend acte des deux rapports 2019 de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe relatifs à la qualité et aux tarifs du service d'assainissement collectif et non-collectif.

9. Rapport d'activité de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et précise que chaque administré peut le consulter sur le site de la CCALS (www.ccals.fr).

10. Adoption du règlement Intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Règlement Interieur du Conseil Municipal de Tiercé.